

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 24 mars 2011, affiché le 31 mars 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 mars 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Mary FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Etaients excusés	Jean-Louis PIVARD - Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jean-Claude GAILLARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 16      Votants : 16

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2010 appelle trois observations :

1. Délibération n° 2011/18 - une erreur s'est glissée lors de la rédaction. En effet, le mot « postérieurement » et remplacé par le mot « antérieurement ». Le nouveau texte est ainsi rédigé : « les propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré antérieurement à la date de mise en service du réseau d'assainissement devront s'acquitter d'une participation forfaitaire de raccordement à l'égout de 500 €, sachant que les travaux de raccordement seront à la charge du propriétaire ».
2. Délibération n° 2011/2 - le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 100 € pour une élève du Lycée Paul Claudel. Il est précisé que cette aide sera versée directement à la famille.
3. Suite à la délibération n° 2011/3, il est précisé qu'aucun logement de la cité ne serait reloué.

Après avoir pris note de ces modifications, le compte rendu du 24 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

#### Arrivée d'Agnès PRUNIAUX à 19 h15

#### Avis sur l'installation de stockage de déchets inertes

Des représentants des sociétés SAS FAMY et VAL TP présentent aux élus leur projet d'installation de stockage de déchets inertes sur Dortan au lieu-dit « les Buges ». Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de la déviation de Dortan, la société FAMY souhaite offrir au Conseil Général des solutions de remblai proche du chantier.

Le Conseil Municipal salue le souci de l'entreprise à trouver des solutions de stockage de remblais et note le sérieux du dossier, cependant il émet les réserves suivantes :

- Il s'inquiète de l'impact visuel, la hauteur de remblai étant importante, par exemple près de 8 m sur la coupe A-A' (une photo-montage du site avant et après remblai permettrait de mieux visualiser le rendu final)
- Il s'étonne de la durée d'exploitation demandée de 5 ans maximum, délai supérieur à celui de la mise en service annoncée du contournement de Dortan
- Il s'interroge sur l'opportunité d'une telle demande de l'entreprise, au vu de la réponse apportée par le Conseil Général de l'Ain lors d'une démarche similaire d'installation de stockage de déchets, déposée précédemment mais sur un autre site, au lieu-dit « Les Riettes », sur la Commune d'Oyonnax.

#### Arrivée de Frédéric GAILLARD à 19 h 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne** un avis défavorable avec **14 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention** à cette demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Buges » tant que le Conseil Général n'a pas statué sur le devenir des déblais éventuels occasionnés par les travaux de contournement de Dortan et réétudiera sa position en fonction de la décision du Conseil Général de l'Ain.

## Convention de partenariat avec le CREN (conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels)

Madame le Maire expose que le 3 juin 2010 s'est tenue en mairie une réunion rassemblant l'ensemble des partenaires concernés par les projets de création de sentiers de randonnées sur le plateau de la Roche, les Terres Blanches et la Tourbière du Comte.

Elle explique les projets retenus :

- ✓ Sur le plateau de la Roche : faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, les personnes accompagnant de très jeunes enfants, etc., aménager un sentier pédestre à thème, un circuit de découverte
- ✓ Devant les Terres Blanches : aménager une plate-forme pédagogique de promenade, un circuit ou points de vue et des visites accompagnées
- ✓ A la Tourbière du Comte : aménager un circuit découverte

Pour aider la commune dans ces projets, le CREN propose une convention de partenariat. Celui-ci apportera ses compétences en terme de gestion des milieux naturels sans contrepartie financière. Seuls les frais et coûts d'études, d'aménagement et d'entretien seront à la charge de la commune. Madame le Maire donne lecture de la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 15 voix Pour et 1 voix Contre** cette convention telle que présentée.

Arrivée d'Hélène JACQUET à 20 h.

## Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE (cabinet d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Toujours dans le cadre des projets de création de sentiers de randonnées cités ci-dessus, le CAUE propose à la commune une convention d'accompagnement. Cette première mission comprend les coûts de journée des architectes et urbanismes conseillers, leurs frais de déplacement et de fonctionnement, leur encadrement et leur gestion s'élève à 9 720 €. La participation de la commune est de 70,37 % soit 6 840 €. En cas de nouvelles demandes de missions d'accompagnement dans la limite de 3 ans, les crédits à prévoir seraient de 3 800 €. Madame le Maire donne lecture de ladite convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 15 voix Pour et 1 voix Contre** cette convention telle que présentée.

## Comptes administratifs 2010 – Chauffage – Eau – Assainissement – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les bilans de l'année 2010 pour chaque budget. Les résultats, qui tiennent compte des reports de l'année 2009, s'établissent ainsi :

Budget	Résultat d'investissement	Résultat de fonctionnement/d'exploitation
Chaufferie	5 225,42 €	- 32 412,13 €
Assainissement	124 576,33 €	73 252,45 €
Eau	95 696,43 €	80 004,32 €
Commune	- 486 058,50 €	548 338,45 €

Marianne DUBARE se retire de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Raymond MATHIEU, **approuve à l'unanimité** l'ensemble des comptabilités soumises à son examen et **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.

## Comptes de gestion 2010 – Chauffage – Eau – Assainissement – Commune

Jean Claude GAILLARD précise que les comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier d'Oyonnax sont conformes aux comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **statue à l'unanimité** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 et sur l'exécution des budgets 2010 et **déclare** que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Affectation des résultats 2010 – Eau – Assainissement – Commune

Jean-Claude GAILLARD informe les élus que les résultats d'exécution des budgets peuvent faire l'objet d'un simple report dans chaque section. Toutefois, les résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation doivent financer les besoins en investissement en cas de déficit. Sur proposition de la commission « finances » qui s'est réunie le 21 mars 2011, l'affectation des résultats se présentent ainsi :

Budgets	Résultats de fonctionnement et d'exploitation	Affectation des résultats en investissement sur 2011
Assainissement	73 252,45 €	30 000,00 €
Eau	80 004,32 €	40 000,00 €
Commune	548 338,45 €	486 058,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'affecter** partiellement les résultats de fonctionnement et d'exploitation au compte 1068 tels que présentés ci-dessus.

#### Subventions aux associations

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des propositions de subventions aux associations pour 2011 émises par la Commission des Finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de ces subventions dont le tableau figure en annexe.

#### Participations financières du budget de la Commune aux budgets annexes

Jean Claude GAILLARD rappelle que le Conseil Municipal décidait chaque année le versement de participations aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement afin de pourvoir aux dépenses d'entretien des installations des réseaux en précisant que ces deux budgets ne peuvent supporter à eux seuls le remplacement des réseaux existants dont la vétusté est reconnue. Suite à la Commission des finances du 21 mars 2011, il propose de maintenir ces participations. Par ailleurs, il expose les difficultés rencontrées pour établir le budget « chaufferie » qui laisse apparaître un besoin de financement de 9 946,97 €. Il précise que la première année d'exploitation de la chaufferie n'a été que partielle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le versement de ces participations de fonctionnement aux budgets annexes comme suit : 40 000 € pour le budget « eau » ; 30 000 € pour le budget « assainissement » et 9 946,97 € pour le budget «chaufferie ».

#### Taux d'imposition 2011 et taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011

Jean-Claude GAILLARD précise que ces deux délibérations sont retirées de l'ordre du jour. En effet, la commune n'a pas encore reçu les notifications des bases de l'Etat, le Conseil Municipal ne peut donc délibérer. Ces délibérations feront l'objet d'un prochain conseil municipal avant le 30 avril 2011, date limite pour le vote des taux d'imposition.

#### Réaménagement de la dette du budget « chaufferie »

Jean-Claude GAILLARD expose qu'en date du 4 juin 2009, le conseil municipal décidait de contracter un emprunt pour financer la construction de la chaufferie. Il rappelle les caractéristiques de cet emprunt, à savoir :

- ✓ Montant emprunté : 710 000 €
- ✓ Taux fixe : 4,53 %
- ✓ Durée de l'emprunt : 20 ans

Pour compenser cette dépense, la commune a mis en place des abonnements annuels payables par les différents bénéficiaires du réseau chaleur. Ces abonnements ont été calculés sur une durée de 30 ans comme l'amortissement du réseau chaleur. En conséquence, la commission des finances réunie le 21 mars 2011 propose de renégocier l'emprunt initial en allongeant la durée à 30 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le réaménagement de l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne d'une durée restante de 28 ans et 6 mois au taux de 4,62 % à compter du 25 juin 2011, ce qui porterait l'annuité à 42 800 € et **autorise** Madame le Maire à signer l'emprunt à intervenir.

#### Amortissement des biens du budget « chaufferie »

Jean-Claude GAILLARD expose que le conseil municipal a fixé en date du 3 juillet 2009 la durée d'amortissement des biens du budget chaufferie. Il rappelle les durées d'amortissement, à savoir :

- ✓ 30 ans pour le bâtiment et les réseaux
- ✓ 15 ans pour la chaudière et les autres équipements

Devant les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget, la commission des finances réunie le 21 mars 2011 propose de revoir les durées d'amortissement. Il précise également que la maintenance de la chaudière est prévue dans le contrat passé avec COFELY. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** la durée d'amortissement des biens du budget « Chaufferie » à 60 ans.

#### Budgets primitifs 2011 – Chaufferie – Assainissement – Eau – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les projets de budgets pour 2011 équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

Budget	Investissement	Fonctionnement / Exploitation
Chaufferie	33 284,58 €	167 846,97 €
Assainissement	298 200,00 €	174 550,00 €
Eau	263 107,18 €	264 020,00 €
Commune	1 493 000,00 €	1 727 380,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les budgets 2011 tels que proposés.

#### **Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la mairie**

Jacques FAVRE-BRUN expose que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la mairie a été lancé le 24 novembre 2010. Les travaux sont évalués à 300 000 € HT. Une seule offre est parvenue en mairie : Bernard FONTANIERE, architecte sis 47, rue Roger Salengro 01500 AMBERIEU EN BUGÉY, pour un montant de 35 100 € HT soit 41 979,60 € TTC. Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 janvier 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'offre de Bernard FONTANIERE et **autorise** Madame le Maire à signer les pièces du marché. Jacques FAVRE-BRUN précise que les travaux seront reportés en fin d'année faute de crédits suffisants.

#### **Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison des sociétés**

Jacques FAVRE-BRUN expose que le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison des sociétés a été lancé le 11 janvier 2011. Ces travaux d'aménagement sont estimés à 350 000 € HT. Deux offres sont parvenues en mairie :

- ✓ Le bureau d'architecture Bernard FONTANIERE, 47, rue Roger Salengro 01500 AMBERIEU EN BUGÉY, dont le montant s'élève à 48 976,20 €
- ✓ Le bureau d'architecture ATES 6, rue Aristide Briand 01500 AMBERIEU EN BUGÉY dont le montant s'élève à 50 232 €

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 24 février 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'offre de Bernard FONTANIERE et **autorise** Madame le Maire à signer les pièces du marché.

#### **Demande de subvention pour les travaux de dépressage en forêt communale**

André PERRIN expose qu'il est prévu au budget primitif 2011 des travaux de dépressage de résineux, en forêt communale, sur la parcelle 1 d'une superficie de 2 ha. Ces travaux estimés à 2 380 € HT peuvent être subventionnés par le Conseil Régional. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **s'engage à l'unanimité** à effectuer ces travaux et **sollicite** la Région Rhône-Alpes pour l'octroi de subvention.

#### **Questions diverses**

##### Diverses dates de réunions :

- le 2 avril 2011 – Assemblée générale de l'association « les Amis de la Chapelle de Bonaz »
- le 16 avril 2011 – Nettoyage de printemps par les Sentiers Buissonniers
- le 21 mai 2011 – Inauguration de la rénovation de la chapelle de Bonaz
- le 26 mai 2011 – fête de la charte du Parc Régional du Haut Jura

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude GAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

## Annexe

Compte	Association	Libellé	Montant
6574	ADAPEI	subvention de fonctionnement	400.00 €
6574	Amicale de Boule	subvention de fonctionnement	155.00 €
6574	Amicale des donneurs de sang	subvention de fonctionnement	350.00 €
6574	ASDL Foot	subvention de fonctionnement	3 050.00 €
6574	Association des livres	subvention de fonctionnement	1 500.00 €
6574	Club d'échecs Oyonnax/Dortan	subvention de fonctionnement	310.00 €
6574	Club des Cyclamens	subvention de fonctionnement	385.00 €
6574	Comité des fêtes de Dortan	subvention de fonctionnement	730.00 €
6574	Coop.Scol. école maternelle	subvention de fonctionnement	1 380.00 €
6574	Coop.Scol. Ecole élémentaire	subvention de fonctionnement	2 580.00 €
6574	FSE Collège J.Rostand	subvention de fonctionnement	500.00 €
6574	Les restaurants du cœur	subvention de fonctionnement	500.00 €
6574	les sentiers buissonniers	subvention de fonctionnement	305.00 €
6574	Mogad'art	subvention de fonctionnement	200.00 €
6574	Office Nat.Anciens Combattants	subvention de fonctionnement	100.00 €
6574	Prévention Routière	subvention de fonctionnement	100.00 €
6574	RCLD	subvention de fonctionnement	1 000.00 €
6574	Retraités sportifs (sentiers buissonniers)	subvention de fonctionnement	305.00 €
6574	Sou des écoles laïques	subvention de fonctionnement	1 800.00 €
6574	Syndicat de chasse	subvention de fonctionnement	305.00 €
6574	Tennis Club de Dortan	subvention de fonctionnement	3 050.00 €
6574	UDCVRA	subvent.fonct.achat livres	100.00 €
6748	Comité des fêtes de Dortan	subv.except.Fête de la musique	2 300.00 €
6748	ASDL	Subv.except.anniversaire du club	1 000,00 €
6748	Sou des écoles laïques	subv.except fête de Noël	800.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 205.00 €</b>